

PROCÈS-VERBAL COMITÉ SYNDICAL DU 1^{ER} MARS 2021

L'an deux mil vingt et un, le premier du mois de mars à vingt-heure, se sont réunis en visioconférence, les membres du comité syndical du PETR du Doubs central, dûment convoqués le 24 février 2021.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 43

QUORUM : 22

PRÉSENT(S) : BEAUDREY Bruno, BEUDET Thierry, BOURIOT Claude, BOUVARD Jacky, BRAND Christian, BRAND Yves, CARTIER Frédéric, DODIVERS Marc-André, DOURIAUX Roland, DURUPT Régis, GARNIER Georges, GUGLIELMETTI Christophe, JACQUOT Alain, JANUEL Philippe, JOUILLEROT Gérard, LAURENT Michel, MARQUIS Martine, MARTHEY Arnaud, MAURICE Jean-Claude, PASTEUR Alain, PERDRIX Dominique suppléant de DUTRIEUX Gérard, PIQUARD Charles, RONDOT Philippe, ROTH Alain, SALVI Thierry (jusqu'à D3-2-2021), SCALABRINO Agnès, THIEBAUT Laure (à partir de D3-2-2021), TOURTIER Laurent, VERDIERE Michel et VIGREUX Thomas.

Formant la majorité des membres en exercice.

POUVOIRS :

ABSENT(S) : BRUNELLA Jean-Yves, CARTIER Damien, CONTEJEAN Georges, COURAN Alain, DROUVOT Christian, FEUVRIER Bruno, HERRANEY François, MESNIER Dominique, MOREL Xavier, PACCHIOLI Stéphanie, PARROT André et PETITE Henri.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT : - MARBOEUF Gilbert (Président du Conseil de Développement)

SERVICES DU PETR PRÉSENT : MOUILLET Stéphanie (Directrice), PELLETIER Ludovic (Chargé de mission SCoT), ROBERT Micaël (Chargé de mission Energie/Climat) et VANHELLE Marine (Assistante de projets).

Constatant que le quorum est atteint, le Président, Thomas VIGREUX, déclare la séance ouverte.

Il explique que c'est une séance particulière puisqu'elle a lieu en visioconférence et que ce choix a été fait en raison de la situation sanitaire toujours très problématique.

Il remercie les membres de leur présence puis rappelle l'ordre du jour.

Il est procédé à l'appel nominal des membres et Monsieur Charles PIQUARD est nommé secrétaire de séance.

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

► APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 JANVIER 2021

Délibération D1-2-2021 :

Le Président expose les motifs.

Le procès-verbal du comité syndical du 21 janvier 2021, qui a été envoyé à l'assemblée avec la convocation, est soumis à approbation.

Les conseillers sont invités à faire savoir s'ils ont des observations à formuler sur ce document.

Le Président soumet au vote.

↳ *Délibération* : Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité des votants approuve le procès-verbal du comité syndical du 21 janvier 2021.

Votants : 30/ Exprimés : 30/ Pour : 30/ Contre : 0

► RENDU COMPTE DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU

Le Président rappelle qu'il convient de rendre compte des décisions prises en bureau par délégation du comité syndical. Il laisse la parole à Monsieur CARTIER Frédéric, Vice-Président en charge de l'urbanisme et de la planification.

▪ **DB1-2-21 : Avis du PETR sur le projet de PLU de l'Isle sur le Doubs**

→ *Décision du bureau* : Après en avoir délibéré, le bureau réuni le 1^{er} février 2021, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le projet de PLU de l'Isle sur le Doubs, arrêté par délibération du Conseil municipal en date du 30 octobre 2020, avec les réserves qui sont formulées ci-avant et qu'il convient de prendre en compte afin d'assurer la bonne compatibilité du projet de PLU avec le SCoT, et accroître la qualité du document.

Monsieur Frédéric CARTIER rappelle que la délibération a été jointe avec la note de synthèse et expose les éléments de contexte ayant permis de rendre cet avis lors du bureau.

2. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DES COMPTES DE GESTION 2020

Le Président laisse la parole à Monsieur George GARNIER, 1^{er} Vice-Président, pour la présentation des comptes administratifs du budget principal et du budget annexe TADOU.

► APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2020 POUR LE BUDGET PRINCIPAL DU PETR DU DOUBS CENTRAL

Délibération D2-2-2021 :

Le 1^{er} Vice-Président expose les motifs.

Il présente le compte administratif du budget principal 2020 ainsi que la balance générale de l'exercice. Il rappelle que ces résultats sont conformes avec ceux retracés dans le compte de gestion du receveur.

Balance 2020

Dépenses d'investissement	128 155,88 €	Dépenses de fonctionnement	642 125,02 €
Recettes d'investissement	117 646,24 €	Recettes de fonctionnement	440 945,49 €
Résultat 2020	- 10 509,64 €	Résultat 2020	- 201 179,53 €
N-1	96 336,82 €	N-1	765 854,46 €
Résultat global (001)	85 827,18 €	Résultat global	564 674,93 €

Le 1^{er} Vice-Président demande à l'assemblée s'il y a des questions concernant la disparité importante entre le voté et le réalisé d'une part et le déficit de fonctionnement.

Sans interrogations de la part de l'assemblée, le Président quitte la visioconférence et le 1^{er} Vice-Président soumet au vote.

↳ *Délibération* : Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion 2020 pour le budget du PETR du Doubs central.

Votants : 29 / Exprimés : 29 / Pour : 29 / Contre : 0

Le Président réintègre la séance.

► APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2020 POUR LE BUDGET ANNEXE TADOU DU PETR DU DOUBS CENTRAL

Madame Laure THIEBAULT intègre la séance.

Délibération D3-2-2021 :

Le 1^{er} Vice-Président expose les motifs.

Il présente le compte administratif du budget annexe TADOU 2020 ainsi que la balance générale de l'exercice. Il rappelle que ces résultats sont conformes avec ceux retracés dans le compte de gestion du receveur.

Balance 2020

Dépenses d'investissement	3 121,00 €	Dépenses de fonctionnement	187 191,23 €
Recettes d'investissement	7 161,00 €	Recettes de fonctionnement	62 489,68 €
Résultat 2020	4 040,00 €	Résultat 2020	- 124 701,55 €
N-1	24 004,55 €	N-1	- 82 410,80 €
Résultat global (001)	28 044,55 €	Résultat global	- 207 112,35 €

Le 1^{er} Vice-Président précise que l'important déficit de fonctionnement provient d'un retard de paiement de subvention de la part de la Région, qui n'a pas permis de demander le reste à charge aux communautés de communes.

Sans interrogations de la part de l'assemblée, le Président quitte la visioconférence et le 1^{er} Vice-Président soumet au vote.

↳ *Délibération* : Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion 2020 pour le budget annexe TADOU du PETR du Doubs central.

Votants : 30 / Exprimés : 30 / Pour : 30 / Contre : 0

Monsieur Thierry SALVI quitte la séance.

Le Président réintègre la séance.

3. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2021

Le Président fait ressortir que dans le cadre de la préparation de ce budget, il a été pris en compte, de fait, les tensions financières issues de la crise que l'on connaît actuellement et qui a des répercussions directes sur les finances des collectivités.

Le Président rappelle que le budget a été travaillé en fonction du Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu le 21 janvier 2021 en visioconférence. Il précise qu'afin de limiter un nouveau déficit, le bureau a été réuni en présence des Présidents des communautés de communes, les 15 et 22 février dernier, sous forme de commission finance, afin de réaliser des arbitrages, réaliser une feuille de route et limiter un déficit.

► BUDGET PRINCIPAL DU PETR 2021

Délibération D4-2-2021 :

Le Président expose les motifs.

En fonctionnement le montant des dépenses est de 871 260,00 € et le montant des recettes de 1 374 884,93 € et en investissement le montant des dépenses est de 59 288,00 € et le montant des recettes est de 130 827,18 €.

Le Président présente le budget principal du PETR 2021.

↳ *Délibération* : Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, vote par chapitre le budget primitif 2021 du budget principal du PETR.

Votants : 30 / Exprimés : 30 / Pour : 30 / Contre : 0

► BUDGET ANNEXE TADOU DU PETR 2021

Délibération D5-2-2021 :

Le Président expose les motifs.

En fonctionnement le montant des dépenses est de 498 525,35 € et le montant des recettes de 498 525,35 € et en investissement le montant des dépenses est de 7 161,00 € et le montant des recettes est de 35 205,55 €.

Le Président présente le budget annexe TADOU du PETR 2021.

↳ *Délibération* : Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, vote par chapitre le budget primitif 2021 du budget annexe TADOU du PETR.

Votants : 30 / Exprimés : 30 / Pour : 30 / Contre : 0

4. COTISATIONS 2021

Délibération D6-2-2021 :

Le Président expose les motifs.

Les statuts du PETR du Doubs central, validés par arrêté préfectoral du 29 mars 2017, prévoient que le montant de la cotisation est fixé annuellement en comité syndical.

Le montant du coût de la mission SCoT pour 2020 était de 1,66 € par habitant suivant les actions retenues lors du DOB et celle de la mission politique globale du PETR à 3,50 € par habitant (inchangé depuis 2003).

Ainsi pour l'année 2021, et au vu du Débat d'Orientations Budgétaires réalisé le 21 janvier 2021, une cotisation par habitant a été calculée en fonction de la population totale en vigueur au 1^{er} janvier 2021 et des actions prévues pour la partie Scot.

PARTICIPATION ET COTISATIONS 2021

Répartition par communauté de communes	dispositif CEE Bilan 2020*	Population 2021	Missions générales (3,5€/hbt)€	SCoT (2,23€/hbt)	TOTAL
Communauté de communes Doubs Baumoises	2 332,92 €	16 401	57 403,50 €	36 574,23 €	96 310,65 €
Communauté de communes des Deux Vallées Vertes	2 340,14 €	16 339	57 186,50 €	36 435,97 €	95 962,61 €
Communauté de communes du Pays Sancey/Belleherbe	797,41 €	5 632	19 712,00 €	12 559,36 €	33 068,77 €
PETR du Doubs central	5 470,48 €	38 372	134 302,00 €	85 569,56 €	225 342,03 €

* sur base population 2020 - en corrélation avec la délibération D4-4-2019

↳ **Délibération** : Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, valide le montant de la cotisation à 5,73€ par habitant (population totale) pour l'année 2021 auquel s'ajoute la participation au dispositif CEE pour 2020.

Votants : 30/ Exprimés : 30/ Pour : 30/ Contre : 0

5. CONTRACTUALISATION ET FINANCEMENT

► PLAN D'ACCÉLÉRATION DE L'INVESTISSEMENT RÉGIONAL

Le Président explique que le PETR a été relai de la Région pour recenser les projets pouvant intégrer le plan de relance régional à l'investissement. L'objectif était de déterminer les projets du Doubs central qui pouvaient intégrer les dispositifs.

Le Président fait ressortir que le PETR a seulement effectué ce recensement pour le compte de la Région et que c'est la Région qui devait effectuer le choix. Il fait apparaître que les services ont échangé avec les services régionaux sur une soixantaine de projets qui répondaient aux critères et qu'ainsi 28 fiches actions ont été déposées.

Le Président annonce que la Région a réalisé son arbitrage et que, dans le cadre du règlement d'intervention 30.16 « Appui aux projets de relance et de transformation dans le cadre de la cohésion territoriale régionale », seul le dossier de « réhabilitation et rénovation du bâtiment patronage en centre socio-culturel à Sancey » a été retenu dans la liste principale et la « construction d'un complexe santé sport et grand âge à Sancey » dans la liste complémentaire.

Monsieur MARTHEY intervient en tant que conseiller régional pour expliquer que la sélection des projets s'est surtout réalisée en fonction du niveau d'avancement. Il met en avant que la Région va effectivement essayer de reclasser les projets non retenus sur d'autres dispositifs régionaux tels que Effilogis, politique environnement, politique HABAM et dispositif ENVI.

6. SANTÉ

Le Président laisse la parole à Monsieur Yves BRAND, Vice-Président en charge de la santé et de ses politiques.

► CENTRE DE VACCINATION

Monsieur Yves BRAND, rappelle que depuis le 18 janvier 2021, le centre de vaccination du Doubs central a ouvert à l'Abbaye de Baume-les-Dames, aménagée pour l'occasion.

Il explique que ce centre fonctionne du lundi au vendredi, de 9h00 à 17h00 et que pour son fonctionnement, il mobilise 1 médecin et 2 infirmiers volontaires, des bénévoles et du personnel administratif.

Monsieur Yves BRAND indique que pour l'instant le nombre de vaccination par jour est de 80 à 90 en moyenne. Il explique que le centre est préparé pour faire jusqu'à 115 vaccinations par jour en primo injection mais que nous dépendons des doses attribuées par l'ARS.

Il précise que le personnel administratif est mis à disposition par les collectivités et structures partenaires et qu'un agent a été recruté afin de gérer le centre de vaccination.

Monsieur Yves BRAND explique que le budget prévu pour le centre est de 100 000€ avec l'objectif que les collectivités soient remboursées à 100% des frais engagés.

Monsieur Yves BRAND rappelle qu'un numéro spécial a été créé qui est redirigé vers les Maisons de services au public et maison France Services du territoire et que la prise de rendez-vous par internet est possible via le site Doctolib. Il met en avant que les créneaux ouverts ont été très vite réservés et que la ligne téléphonique est saturée d'appels.

Monsieur BRAND détaille les chiffres de la vaccination : du 18 janvier au 14 février, 1 420 premières injections Moderna ont été réalisées dans le centre de vaccination du Doubs central et à partir du 15 février et jusqu'au 15 mars, ne seront réalisées en Moderna que les secondes injections. À l'origine, la dotation hebdomadaire prévue était de 415 doses sur 4 semaines. Suite à des retards d'approvisionnement des vaccins au niveau national, cette dotation a été revue à la baisse en semaine 5 (330 doses) et semaine 6 (270). La seconde injection Moderna devrait être assurée pour tous les patients. L'ARS a confirmé de nouvelle dotation de 490 doses Pfizer pour le mois de mars. Les patients ayant été déprogrammés en semaine 5 et 6 en Moderna seront reportés en semaine 9 et 10 pour recevoir une première injection Pfizer. Il n'y a pas d'indication sur la prochaine livraison de Moderna en première injection. Globalement les chiffres de nouvelles dotations sont à prendre avec prudence tant il y a d'incertitudes sur les livraisons.

Les maisons de santé vont être livrées en Astra Zeneca à hauteur de 10 doses par médecin par semaine.

Tableau prévisionnel dotation vaccin au 19/02/2021				
Semaine	Jour	1ère injection MODERNA	2nd injection MODERNA	1er injection Pfizer
Semaine 3	18-janv	420		
Semaine 4	25-janv	400		
Semaine 5	01-févr	330		
Semaine 6	08-févr	270		
Semaine 7	15-févr		380	
Semaine 8	22-févr		410	
Semaine 9	01-mars		350	100
Semaine 10	08-mars		280	150
Semaine 11	15-mars	?		120
Semaine 12	22-mars	?		120

Monsieur Yves BRAND précise que la situation évolue au jour le jour mais que l'on peut espérer pour les prochaines semaines une augmentation des dotations pour le Doubs central.

Concernant la situation sanitaire dans le Doubs, Monsieur Yves BRAND explique que le plateau de contamination est toujours haut, que les gestes barrières s'imposent toujours y compris pour les gens déjà vaccinés. Il rappelle que sur prescription médicale les personnes peuvent être emmenées au centre de vaccination avec un bon de transport.

Monsieur Yves BRAND indique que lors de la réunion, vendredi dernier, avec le Préfet, il a été évoqué la création de centre éphémère dès la semaine prochaine et notamment sur le Doubs central pour Sancey et Rougemont. Il précise qu'il est entrain de travailler sur ce sujet avec l'ARS et les communes concernées. Il indique que L'Isle sur le Doubs sera évoqué dans le cadre des centres éphémères.

7. ENERGIE CLIMAT

Le Président laisse la parole à Monsieur Philippe RONDOT, Vice-Président en charge de la transition énergétique et des économies d'énergies.

► CALENDRIER ADAPT

Monsieur Philippe RONDOT explique que le premier comité de pilotage de l'opération Adapt menée avec l'ADEME et ALTERRE qui concerne la prise en compte de l'adaptation du territoire et de ses politiques face aux conséquences du changement climatique s'est déroulé le 12 janvier 2021.

Il précise que 3 thématiques ont été traitées par les membres :

- Eau et aménagement
- Forêt et sylviculture
- Agriculture et forêt.

Monsieur Philippe RONDOT indique qu'il convient désormais d'organiser des ateliers thématiques avec plusieurs acteurs de ces thématiques et du territoire. Mais qu'il est préférable de les organiser en présentiel pour faciliter les échanges et la collaboration.

Il annonce qu'un séminaire SCoT/Adapt devant être programmé également en présentiel, la poursuite de cette opération est repoussée en fonction de l'amélioration de la situation sanitaire.

► POLITIQUE HABITAT

▪ SPEE

Monsieur Philippe RONDOT indique que lors des réunions de préparation du budget, le dossier pour la création d'un Service [au] Public d'Efficacité Énergétique a été évoqué et qu'au vu des enjeux budgétaires, il a été décidé de repousser sa mise en place.

Il explique que ce temps complémentaire doit permettre de construire le service.

Le Président souligne que ce service doit être élaboré avec les communautés de communes.

Monsieur Philippe RONDOT fait apparaître que du fait de l'ajournement, un conventionnement avec la Maison Départementale de l'Habitat pour 2021 pourrait être envisagé afin de maintenir les permanences Espaces Infos Energie.

▪ Conventionnement avec la Maison Départementale de l'Habitat pour 2021

Délibération D7-2-2021 :

Le Vice-Président en charge de la transition énergétique et des économies d'énergies expose les motifs.

Entre octobre 2016 et octobre 2018, le PETR au travers de sa labélisation TEPCV a mis en place avec les communautés de communes qui le composent un partenariat avec l'ADIL du Doubs. Ainsi, le PETR mutualise l'action sur le Doubs central en conventionnant avec l'ADIL pour fixer le plan d'action à l'échelle du Doubs central d'une part et en conventionnant avec les communautés de communes pour fixer les modalités financières et les modalités d'intervention pour chaque communauté de communes.

L'objectif est d'assurer des animations et des permanences de conseils aux particuliers pour la rénovation énergétique de leur logement

En 2019 puis en 2020, le PETR a financé cette action.

La convention 2020 étant terminée, les permanences sur le territoire ne sont donc plus actuellement assurées. Compte tenu de la situation sanitaire un certain nombre de permanence et d'animation n'ont pu être réalisés en 2020. Toutefois, le service de conseil est maintenu avec des rendez-vous téléphonique et en visioconférence. Dans le cadre du déploiement de la nouvelle Maison Départementale de l'Habitat - MDH (née de la fusion entre l'ADIL et le CAUE), la Région finance, en 2021, une permanence d'une journée par mois à Baume-les-Dames sans aucune animation.

Pour maintenir le dispositif avec des permanences sur tout le territoire du Doubs central et/ou des animations, pour 2021, plusieurs choix peuvent être proposés :

- nouvelle convention pour une poursuite des permanences et des animations sur le territoire ;
- mise en place d'une convention permettant des permanences et/ou des animations optionnelles en fonction des volontés politiques de chaque communauté de communes : 1 permanence d'1/2 journée est facturée 325 € par la MDH et/ou des animations facturée entre 300€ et 500€ (webinaire à destination des particuliers ou des artisans par exemple) ;
- ne pas renouveler de convention.

Le Président fait procéder au vote.

↳ *Délibération : Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, délègue au bureau la possibilité de conventionner, le cas échéant, avec la Maison Départementale de l'Habitat et les communautés de communes pour fixer les modalités d'intervention pour chaque communauté de communes dans le cadre de la mise en place de ce service.*

Votants : 30 / Exprimés : 30 / Pour : 30 / Contre : 0

En aparté, le Président rappelle que les permanences des Espaces Info Energies sur le Doubs central sont un vrai succès auprès des habitants et que l'objectif serait de les maintenir.

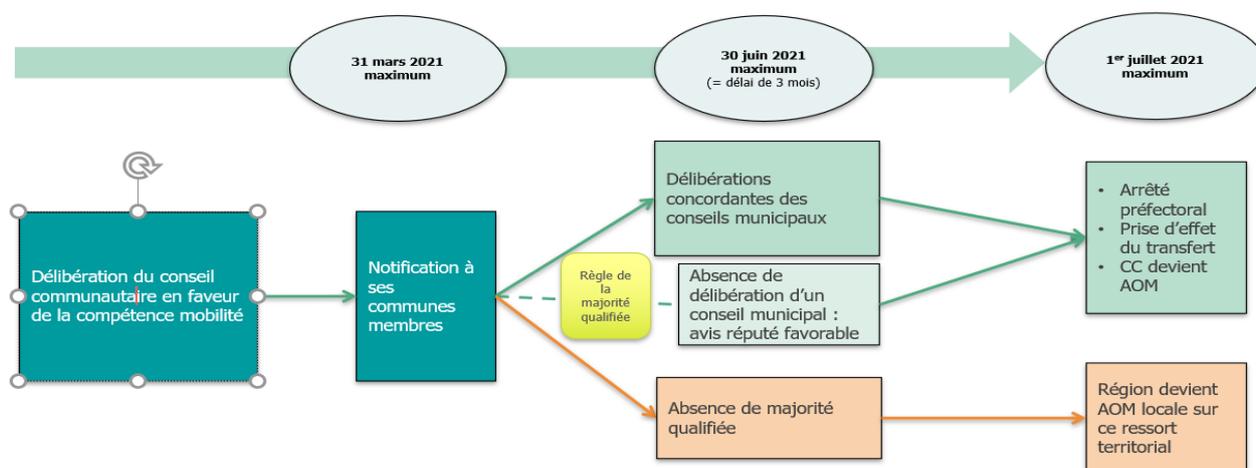
Monsieur Philippe RONDOT abonde en ce sens en expliquant que ces permanences permettent d'importantes retombées économiques sur le territoire car les travaux sont souvent réalisés par des entreprises/artisans locaux.

Le Président indique que la mise en place d'un SPEE sera plus facile lorsque les communautés de communes auront lancé leur politique de l'habitat et qu'il pourra être un relais en termes d'animation.

8. MOBILITÉ

► PRISE DE COMPÉTENCE « MOBILITÉ » PAR LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

Monsieur Georges GARNIER, 1^{er} Vice-Président en charge de la mobilité explique que les communautés de communes ont jusqu'au 31 mars 2021 pour se positionner sur la prise de compétence « Autorité organisation de la Mobilité ». Si les communautés de communes délibèrent en faveur de la prise de compétence, les communes auront jusqu'au 30 juin 2021 pour délibérer à leur tour sur cette prise de compétence. Si la communauté de commune ne délibère pas avant le 31 mars, elle ne pourra pas reprendre cette compétence (sauf cas très spécifique) et la laissera à la Région.



Monsieur Georges GARNIER précise que si les communautés de communes obtiennent la compétence, elles pourront mettre en place les services au fur et à mesure des besoins et peuvent laisser dans cette attente la gestion de certains services à la Région.

Monsieur GARNIER conclut en indiquant que, suite au positionnement des communautés de communes, il conviendra de déterminer si le PETR lève la phase conditionnelle de l'étude auprès du bureau d'étude qui a assisté le Doubs central. Il rappelle que cette phase est plus opérationnelle : elle vise à mettre en place le plan d'action.

9. SCoT

Le Président laisse la parole à Monsieur CARTIER Frédéric, Vice-Président en charge de l'urbanisme et de la planification.

► CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ET D'URBANISME (ADU) DU PAYS DE MONTBÉLIARD

Monsieur Frédéric CARTIER rappelle que le PETR conventionne avec l'ADU depuis 2014.

Il indique que cet accompagnement est concret : juridiquement et technique cela permet de faciliter la réalisation des documents d'urbanisme.

Délibération D8-2-2021 :

Le Vice-Président en charge de l'urbanisme et de la planification expose les motifs.

L'Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard rassemble sous forme d'association loi 1901, l'État, des collectivités territoriales, des communes, des structures intercommunales, des organismes

publics ou privés chargés d'une mission de service public ou d'intérêt général. Elle mène études, observations, analyses, recherches et réflexions en toute indépendance et dans l'intérêt commun de chacun de ses membres dans l'esprit des articles L.101-1 et L.132-6 du Code de l'Urbanisme.

Le PETR du Doubs central, et initialement le Syndicat Mixte pour le SCoT du Doubs central, est membre adhérent de l'ADU depuis 2014 au titre de l'intérêt qu'il trouve dans l'objet de l'association, tout particulièrement concernant ses capacités de contribution à l'élaboration de documents d'urbanisme et de planification, d'accompagnement à leur mise en œuvre et de développement d'outils d'observation et d'évaluation.

Afin de renouveler ce partenariat, un projet de convention, dont la version provisoire est jointe à la note de synthèse, et ayant pour objet de définir et préciser le cadre et les modalités selon lesquels le PETR apportera son concours financier au programme de travail partenarial de l'ADU pour les années 2021, 2022 et 2023 est proposé.

Le Président fait procéder au vote.

🗨️ ***Délibération** : Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, accepte la proposition de convention avec l'ADU, valide la participation financière et autorise le Président à signer cette convention ainsi que les documents y afférents.*

Votants : 30 / Exprimés : 30 / Pour : 30 / Contre : 0

En aparté Madame Sylviane MARBOEUF fait valoir que ce montant de 30 500 € annuel est élevé.

Monsieur Frédéric CARTIER demande aux services d'expliquer la plus-value de cet accompagnement.

Les services indiquent que cette convention intègre dans le nombre de jour annuel de la prestation pour la réalisation de différents documents notamment le « Mode d'Occupation du Sol » pour observer la consommation d'espace sur les 139 communes, l'étude sur les potentiels fonciers en dents creuses et en extension. Cela permet d'avoir des outils sur le Doubs central généralisés sur l'ensemble du territoire avec une méthodologie commune.

Les services expliquent que cela permet également d'avoir un autre avis technique quand il y a des interrogations sur le contenu des documents et sur les prescriptions par exemple.

Monsieur Georges GARNIER demande si on peut se passer de l'ADU pour l'élaboration des documents.

Monsieur Frédéric CARTIER fait ressortir que depuis le commencement de l'élaboration du SCoT, l'appui juridique et l'animation mise en place par l'ADU répondent aux besoins du territoire et ne sont pas des copier-coller de réponse d'autres territoires.

Madame MARBOEUF met en avant que les bureaux d'études peuvent faire une partie des missions notamment pour l'accompagnement juridique.

Les services techniques indiquent que sur les 166 jours de la convention triennale seules 40 jours concernent cet accompagnement et le nombre de jour restant doit permettre la réalisation de contenus annexes. Ils précisent qu'il a notamment été intégré dans ses productions, la réalisation d'un outil qui puisse permettre aux communes de répondre au « porter à connaissances » demandé par l'Etat mais également un travail sur les indicateurs pour préparer le suivi et l'évaluation du SCoT à mi-parcours.

Monsieur Frédéric CARTIER rappelle que c'est grâce à l'ADU que le 1^{er} SCoT a pu être terminé aussi rapidement.

Madame MARBOEUF demande si après 2023 il sera encore nécessaire de contractualiser avec l'ADU.

Monsieur CARTIER fait ressortir qu'un conventionnement sera proposé s'il y a un besoin.

Monsieur Georges GARNIER demande si le montant de la convention est intégré dans la participation demandé aux communautés de communes pour la partie SCoT.

Le Président répond par l'affirmative.

10. LEADER

Le Président laisse la parole à Monsieur Charles PIQUARD, Vice-Président en Développement des filières locales et du programme européen LEADER.

► MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITÉ DE PROGRAMMATION LEADER

Délibération D9-2-2021 :

Le Vice-Président en charge du programme européen LEADER et Président du GAL expose les motifs.

Le comité de programmation, instance décisionnelle du programme européen LEADER sur le Doubs central, est composé d'un collège privé et d'un collège public. Sachant que Madame DEL CAMPO ne fait plus partie de la structure qu'elle représentait au comité, il est proposé les modifications suivantes :

- Madame Céline BONNET siégeant en tant que suppléante et représentant le Réseau de Santé du Doubs central devient titulaire

- Madame Jocelyn DEL CAMPO siégeant en tant que titulaire et représentant le Réseau de Santé du Doubs central sera remplacée par Madame Michèle BLANCHON qui sera suppléante de Madame Céline BONNET.

Vu la délibération DCS3-7-2015 du 15 décembre 2015 validant la composition du Comité de Programmation du Groupe d'Action Local LEADER.

Vu les délibérations DCS6-1-2016, DCS1-3-16, D3-3-2017, D15-2-18, D6-4-2018, D9-3-2019, D4-3-2020 et D7-1-2021 modifiant cette composition.

Il est proposé la composition du comité de programmation ci-dessous.

PROPOSITION DE COMPOSITION DU COMITÉ DE PROGRAMMATION AU 8 JANVIER 2021

COLLEGE PUBLIC (9 voix)			
Titulaire		Suppléant	
Nom Prénom	intervenant au comité de programmation en qualité de	Nom Prénom	intervenant au comité de programmation en qualité de
Thomas VIGREUX	Président du PETR	Arnaud MARTHEY	Conseiller syndical au PETR du Doubs central
Charles PIQUARD	Vice-Président du PETR	Jean-Claude MAURICE	Président de la Communauté de communes Doubs baumoises
Frédéric CARTIER	Vice-Président du PETR	Christian BRAND	Président de la Communauté de communes du Pays de Sancey-Belleherbe
Alain ROTH	Vice-Président de la Communauté de communes des Deux Vallées Vertes	Philippe JANUEL	Vice-Présidente du PETR
Georges GARNIER	Vice-Président du PETR	Bruno BEAUDREY	Président de la Communauté de communes des Deux Vallées Vertes
Yves BRAND	Vice-Président du PETR	Damien GRAIZELY	Conseiller communautaire à la Communauté de communes du Pays de Sancey-Belleherbe
Sandra PEROUX	Responsable du Doubs au Centre Régional de la Propriété Forestière Bourgogne-Franche-Comté	Sylvain LAPLACE	Technicien forestier du Centre Régional de la Propriété Forestière Bourgogne-Franche-Comté
Philippe RONDOT	Élu à l'Union départementale des Communes forestières de Bourgogne-Franche-Comté	Emmanuelle THOORIS	Chargée de mission développement forestier à l'Union régionale des Communes forestières de Bourgogne-Franche-Comté
Delphine LOMBARDET	Chargée de développement économique à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région Franche Comté	Catherine HUMBERT	Chargée de développement économique à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région Franche Comté

COLLEGE PRIVÉ (11 voix)			
Titulaire		Suppléant	
David PERRIGUEY	Coprésident du Groupement des Agriculteurs Biologiques du Doubs et du territoire de Belfort (GAB 25 et 90)	Nuria LOYANT	Coprésidente du Groupement des Agriculteurs Biologiques du Doubs et du territoire de Belfort (GAB 25 et 90)
Éric DUCROT	Dirigeant Les Avivés de l'Est	Régis MARC	Gérant de la SARL JP Marc et fils
Christian DUBOIS	Délégué général de FIBOIS Bourgogne-Franche-Comté	Frédéric BLANCHOT	Dirigeant de Ébénisterie Blanchot

Dominique BELFORT	Présidente de l'Association des Commerçants et des Artisans du Pays de Rougemont (ACAPR)	Reinier WESTPALM VAN HOORN	Conseiller au bureau de l'Association des Commerçants et des Artisans du Pays de Rougemont (ACAPR)
Jean-Claude PIQUARD	Président de l'association Les Jardins d'IDÉEs	Medhi MANNA	Directeur de l'ensemblier DéFi
Sébastien MOREL	Directeur France Active Franche-Comté	Julia REMONNAY	Chargée de mission Émergence à l'association France Active Franche-Comté
Gilbert MARBOEUF	Président du Conseil de développement	Christian PERROT	Vice-Président du conseil de développement
<i>Céline BONNET</i>	<i>Adjoint au cadre de coordination du Réseau de Santé Doubs Central</i>	<i>Blanchon Michèle</i>	<i>Vice-présidente du Réseau de Santé Doubs Central</i>
Claude HENRIOT	Membre invité à la Chambre interdépartementale d'Agriculture Doubs-Territoire de Belfort	Christophe CHAMBON	Élu à la Chambre interdépartementale d'Agriculture Doubs-Territoire de Belfort
Christèle LENGLET	Membre du Conseil d'Administration de l'association Des artistes à la campagne	Emmanuelle BORN	Membre du Conseil d'Administration à l'association Des artistes à la campagne
François MATHIEU	Trésorier de l'association Gaïa	Karin AFFLARD	Secrétaire de l'association Gaïa

Le Président soumet au vote.

↳ **Délibération** : le comité syndical, à l'unanimité :

- valide la proposition de modification de la composition du comité de programmation
- soumet cette proposition au comité de programmation pour qu'il la valide.

Votants: 30 / Exprimés: 30/ Pour: 30/ Contre: 0

Monsieur PIQUARD en aparté fait apparaître que deux sièges restent à pourvoir suite à des demandes de modification et que des recherches sont en cours.

11. GESTION ET COMPTABILITÉ

Le Président met en avant que c'est une période difficile pour les étudiants et que le PETR, quand il y a un besoin, répond favorablement aux propositions de demande de stage. Il met en avant que le stagiaire qu'il est proposé de recruter pourra travailler sur la rédaction du règlement intérieur pour les agents du PETR et sur la communication pour valorisation l'action du PETR auprès des collectivités et des habitants.

► GRATIFICATION D'UN STAGIAIRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Délibération D10-2-2021 :

Le Président expose les motifs.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n° 2009-885 du 21 juillet 2009 relatif aux modalités d'accueil des étudiants de l'enseignement supérieur en stage dans les administrations et établissements publics de l'Etat ne présentant pas un caractère industriel et commercial,

VU la circulaire du 4 novembre 2009,

VU le Code du Travail,

VU le Code de l'Éducation,

VU la convention tripartite annoncée,

Les étudiants de l'enseignement supérieur peuvent être accueillis au sein du PETR pour effectuer un stage dans leur cursus de formation.

Une convention de stage est alors signée pour préciser l'objet du stage, sa date de début, sa durée, les conditions d'accueil du stagiaire (horaires, locaux, indemnisation), ainsi que la gratification éventuelle.

Le versement d'une gratification minimale à un stagiaire de l'enseignement supérieur est en effet obligatoire lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs ou si au cours d'une même année scolaire ou universitaire, le stage se déroule sur une période de deux mois, consécutifs ou non.

Elle prend la forme d'une gratification dont le montant forfaitaire, accordée en contrepartie de services effectivement rendus à la collectivité, est déterminé par le montant applicable par les textes en vigueur (à savoir 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale).

Le PETR doit accueillir Emilien BONFILS dans le cadre 2^{ème} année de DUT Gestions des Entreprises et des Administrations (GEA) à l'université Besançon-Vesoul du 6 avril au 21 juin 2021.

↳ *Délibération : Le comité syndical, à l'unanimité :*

– autorise le Président à signer la convention de stage,

– inscrit les crédits budgétaires nécessaires au budget,

– autorise le Président à signer tous les documents permettant la mise en œuvre de cette décision.

Votants : 30/ Exprimés : 30/ Pour : 30/ Contre : 0

► MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Le Président laisse la parole à Monsieur Yves BRAND, Vice-Président en charge de la santé et de ses politiques.

Délibération D11-2-2021 :

Le 1^{er} Vice-Président expose les motifs.

Le conseil de développement est une instance consultative obligatoire pour un PETR qui regroupe des représentants des acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs du territoire. Il est consulté sur les principales orientations du PETR, lors de l'élaboration, la modification et la révision du projet de territoire, et peut donner son avis ou être consulté sur toute question d'intérêt territorial.

Par délibération n°DCS6-4-15 du 1^{er} juillet 2015, le comité syndical validait la composition du Conseil de Développement.

Par délibération DCS7-6-15 du 15 septembre 2015, DCS7-5-2016 du 19 octobre 2016, D10-4-17 du 14 septembre 2017, D8-3-2018 du 4 juillet 2018 et D10-3-2020 du 22 septembre 2020, le comité syndical a modifié sa composition.

Comme formalisé dans la délibération du 1^{er} juillet 2015, la composition du Conseil de développement n'est pas figée et peut évoluer.

Suite à la demande de Monsieur Bernard VIGREUX d'intégrer le Conseil de Développement, il convient de se prononcer sur sa nouvelle composition. Son domaine de compétence permettrait de pouvoir travailler sur le projet de lycée d'enseignement général du Doubs central.

Le Président du Conseil de Développement a donné son accord.

Pour rappel, un courrier a été envoyé en décembre dernier à la Présidente de Région pour lui demander un accompagnement afin d'engager la démarche et les études préalables.

PROPOSITION DE COMPOSITION AU 1^{ER} MARS 2021

NOM Prénom	Structure	Fonction	Domaine d'activité	Date d'intégration
BAUDIN Christine-Noëlle	CCI du Doubs	Élue référente pour le Doubs central		14 septembre 2017
BELFORT Dominique	Association des commerçants et des artisans du Pays de Rougemont	Présidente		1 ^{er} juillet 2015
BOUQUET Maryane	Espace Séniors	Responsable de coordination		1 ^{er} juillet 2015
DOUGOUD Rebecca				14 septembre 2017
GUYOT Jean-Christian	Familles Rurales	Administrateur Familles rurales Baume-les-Dames		1 ^{er} juillet 2015
GUYON-VEUILLET Liliane	Association SOLIDD			4 juillet 2018

HENRIOT Claude	Chambre interdépartementale d'agriculture du Doubs et du territoire de Belfort	Membre du bureau		1 ^{er} juillet 2015
LAVILLE André				14 septembre 2017
LENGLET Christèle	Les artistes à la campagne	Membre du CA et du bureau		14 septembre 2017
MARBOEUF Gilbert			Ancien agent de la DREAL	1 ^{er} juillet 2015
MATHIEU François	Gaïa	Trésorier		1 ^{er} juillet 2015
PERROT Christian			Banquier à la retraite	1 ^{er} juillet 2015
PICASSE Jean-Dominique			Commerçant retraité	20 mars 2018
SAGE Laurent	CCI du Doubs	Directeur des études économiques et territoriales		14 septembre 2017
TATU-VERDOT Martine		Cadres Professionnelles Intellectuelles supérieures	Écrivain public, Artiste, Hébergeuse	19 octobre 2016
VIGREUX Bernard			Enseignement et formation	
WESTPALM VAN HOORN Reinier	OT Rougemont	Président		1 ^{er} juillet 2015

Le Président explique ne pas prendre part au vote.

Il demande au 1^{er} Vice-Président de soumettre au vote.

Le 1^{er} Vice-Président soumet au vote.

☞ *Délibération* : Le comité syndical se prononce favorablement sur la modification de la composition du Conseil de Développement.

Votants : 30 / Exprimés : 29 / Pour : 29 Contre : 0

Monsieur Jacqy BOUVARD indique qu'il convient de revoir les domaines d'activités de certains membres qui ont pu évoluer.

► RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020 DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Le Président laisse la parole à Monsieur MARBOEUF, Président du Conseil de développement. Ce dernier présente les grandes lignes du rapport d'activités du Conseil de Développement et détaille les perspectives 2021.

Délibération D12-2-2021 :

Le Président expose les motifs.

Le conseil de développement a remis son rapport d'activités pour l'année 2020.

Il est proposé de l'annexer au rapport d'activités 2020 du PETR.

Le Président du PETR soumet au vote.

☞ *Délibération* : le comité syndical, à l'unanimité, se prononce favorablement sur cette proposition.

Votants : 30 / Exprimés : 30 / Pour : 30 / Contre : 0

12. QUESTIONS DIVERSES ET PROCHAINES RENCONTRES

► QUESTIONS DIVERSES

► PROCHAINES ÉCHÉANCES, BUREAU, CONFÉRENCE ES MAIRES, COMMISSIONS, COMITÉ DE PILOTAGE...

Le Président rappelle les prochaines réunions.

DATE	EVENEMENT	LIEU	HORAIRE
Lundi 8 mars	Comité de programmation LEADER		18H30
Lundi 12 avril	Bureau		
Lundi 26 avril	Comité de programmation LEADER		18H30

Monsieur BEAUDREY demande selon quelles modalités aura lieu le bureau du 12 avril.

Le Président indique qu'il devrait être en présentiel excepté si la situation sanitaire évolue.

Après avoir demandé s'il y avait des questions, le Président clôt la séance à 22h20.